



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation des services d'urgences hospitalières

Question au Gouvernement n° 819

Texte de la question

SITUATION DES SERVICES D'URGENCES HOSPITALIÈRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Touraine, pour le groupe La République en marche.

M. Jean-Louis Touraine. Madame la ministre des solidarités et de la santé, depuis quelques décennies, la souffrance au travail des personnels hospitaliers s'accroît. Parallèlement, nous assistons à l'engorgement des services d'urgences hospitalières et à la désertification médicale dans certains territoires. Diverses mesures ont été prises sans que ces difficultés soient résorbées. Vous-même, madame la ministre, avez proposé une série d'actions, parmi lesquelles on peut citer la modification de la tarification, la réduction des actes non pertinents, l'amélioration de l'organisation des services ou encore la révision du management. Tout cela aura un effet positif à moyen terme, c'est-à-dire dans quelques années.

Or l'impatience des malades, comme celle des soignants, se fait très vive. Ne pouvons-nous pas, dès lors, demander à la médecine de ville de contribuer plus efficacement à la permanence des soins, comme cela est fortement suggéré dans un rapport récent de nos collègues sénateurs, ainsi que par le président du Conseil national de l'ordre des médecins ? Je rappelle qu'au XXe siècle, la médecine de ville prenait très largement sa part à la permanence des soins. Votre décision d'octroyer des ressources un peu plus élevées à la médecine de ville qu'à l'hôpital pourrait aider à la poursuite de cet objectif. Une organisation moderne, offrant des possibilités individuelles de choix professionnels, pourrait être imaginée.

Par ailleurs, pour obtenir, en certains lieux, un effet immédiat, ne serait-il pas opportun de solliciter les médecins et personnels du service de santé des armées, au moment où certains hôpitaux militaires sont en cours de fermeture ? Ces professionnels très compétents sont remarquablement organisés. Afin de soulager les services d'urgences générales dans les hôpitaux, le développement d'un accueil permanent des malades dans certains services de spécialité, dont la gériatrie, ne devrait-il pas être davantage encouragé ?

Enfin, pour éviter un encombrement, il faut résoudre le problème de l'aval des services d'urgences. Ne peut-on pas généraliser le système des gestionnaires de lits, ainsi que la mise à disposition des lits libérés par la progression de la chirurgie ambulatoire ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, vous ouvrez quelques pistes. Nous avons d'ores et déjà commencé à travailler avec le Conseil national de l'urgence hospitalière pour améliorer la situation, dès notre arrivée au pouvoir, l'été dernier. Trois axes de travail sont privilégiés.

Il s'agit, premièrement de désengorger les urgences, en permettant à tous les patients qui n'ont rien à y faire

d'accéder aux soins de ville. À cette fin, nous organisons avec les agences régionales de santé des équipes territoriales communes pour décroïsonner la ville et l'hôpital. Nous travaillons avec les EHPAD – établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes –, auxquels nous affectons des infirmières de nuit, pour éviter des hospitalisations inutiles, et que nous équipons de téléconsultations, de dispositifs de télémeicine. Nous avons diffusé une instruction pour favoriser l'hospitalisation d'emblée des personnes hébergées en EHPAD dans les services de spécialités, sans passage aux urgences. Enfin, nous avons confié au député Thomas Mesnier le soin d'élaborer un rapport sur les soins non programmés, qu'il doit remettre vers le 15 avril prochain, de façon à intégrer les soins non programmés de la médecine de ville dans l'accueil de ces patients, qui ont besoin d'accéder à ce type de soins et qui, aujourd'hui, vont directement aux urgences.

Deuxièmement, nous augmentons l'offre de médecins urgentistes. Nous avons institué la discipline de médecin urgentiste et créé 461 postes d'internes en 2017, et cette procédure sera renouvelée chaque année.

Troisièmement, nous travaillons avec les urgentistes à la fluidification des lits d'aval, notamment avec l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, qui dispose d'un logiciel de gestion des lits d'aval, que nous allons déployer sur le territoire avec les médecins urgentistes. Nous élaborons également un indicateur de suivi des hôpitaux en tension, avec le Conseil national de l'urgence hospitalière. Nous développons enfin l'agilité de l'ouverture de lits en période de tension.

En outre, je rappelle à chacun que se faire vacciner contre la grippe constitue un geste citoyen qui évite l'engorgement aux urgences chaque hiver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 819

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 avril 2018](#)